

Dossier Suivi par :
DILLY FLORENCE
Tél : 03 22 97 31 64
LABARRE-HERBET Marie
Tél : 03 22 97 32 25
Mèl : DR80-DEM@insee.fr

Madame, Monsieur le Maire
1 Place Du Général De Gaulle

02860 BRUYERES-ET-
MONTBERAULT

Lille, 15/12/2020
N°2021_1-DEM-EECMEL DR59-SES80

Objet : Enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité

Madame, Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité. **En cette période de crise sanitaire, il est particulièrement important de disposer d'indicateurs nous permettant de connaître l'état de notre économie.**

L'enquête a lieu tout au long de l'année auprès d'un large échantillon de logements tirés aléatoirement sur l'ensemble du territoire. Certains de ces logements se situent dans votre commune. Ces ménages seront interrogés par un(e) enquêteur/enquêtrice de l'Insee, muni/munie d'une carte officielle (voir liste ci-jointe). Ils sont prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêteur/enquêtrice.

La participation à l'enquête est **obligatoire**. Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation, et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Le travail de l'enquêteur/enquêtrice sera facilité si cette enquête est annoncée soit dans votre journal d'informations municipales, soit par affichage public ou voie de presse. Une proposition de texte à insérer est jointe à ce courrier.

Si quelques administrés inquiets ou réticents s'adressent à vos services, je vous serais obligé de veiller à ce que le meilleur accueil leur soit fait pour qu'ils soient renseignés.

Des informations relatives à l'enquête et à son calendrier sont disponibles sur le site internet de l'Insee à l'adresse <https://particuliers.stat-publique.fr/eec>.

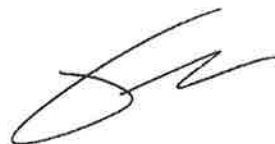
Compte tenu de la crise sanitaire, **nos enquêteurs respectent de manière stricte un ensemble de mesures, ceci afin de vous protéger et de se protéger** (voir ci-dessous).

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer vos services et d'appuyer de votre autorité l'enquêteur chargé de cette enquête.

Les préfectures, les gendarmeries ainsi que les occupants des logements appartenant à l'échantillon sont également avisés.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Régional



Jean-Christophe FANOUILLET

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, l'enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu les visas n°2021T015EC et n° 2021T008EC du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, valable pour l'année 2021 – Arrêté en date du 25 novembre 2020.

Cette enquête est **obligatoire**. En cas de défaut de réponse, les personnes enquêtées peuvent être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du code pénal.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Insee. Ces réponses ainsi que les données obtenues par appariement avec les sources fiscales seront conservées pendant cinq ans à compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enquête. Elles seront archivées au-delà de cette durée. À tout moment, leur usage et leur accès seront strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.

L'Insee est seul destinataire des données d'identification (nom et coordonnées), ainsi que les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du code du patrimoine. Elles seront conservées par le service producteur pendant cinq ans après la validation du fichier de collecte clôturant les six trimestres d'interrogation. Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification ou de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès de l'Insee (contact-rgpd@insee.fr) ou du délégué à la protection des données du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance (le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr). Les personnes enquêtées peuvent, si elles l'estiment nécessaire, adresser une réclamation à la Cnil (www.cnil.fr).

